

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 22-F-042

22-DD-0725	LILLE - Accord-cadre de Missions de maîtrise d'œuvre urbaine - Études programmatiques et urbaines - Analyse financière et faisabilité économique - Marché subséquent d'« Étude de programmation et de conception d'un projet urbain - Lille Secteur Lorraine Moselle » - Conclusion
22-DD-0731	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - ERQUINGHEM LYS - Rivière des Laies - Becque du Crachet - Courant de l'Anguille - Expropriation pour cause d'utilité publique - Enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire - Sollicitation du Préfet

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 04/10/2022
Arnaud FICOT

